

# Les relations entre futur et modalité déontique

## À propos des sens du futur III en néo-égyptien

Stéphane Polis, Liège

Le futur linguistique, en tant qu'il permet d'exprimer un procès à venir et par là même non actuel, entretient avec la modalité des relations privilégiées. Dans cet article, on s'interrogera donc sur les signifiés spécifiques du futur III. On montrera que ces derniers continuent de différer fondamentalement de ceux du subjonctif en néo-égyptien : le sens modal qui apparaît dans plusieurs emplois du futur III est généralement induit par le contexte énonciatif et ne participe pas directement du signifié du paradigme. Il n'en reste pas moins que, dans l'expression de certains domaines de la modalité déontique, le futur entre en concurrence directe avec le subjonctif. C'est précisément cette proximité de plus en plus marquée avec certains emplois du subjonctif qui permet d'expliquer que les locuteurs de la fin du Nouvel Empire aient ressenti le besoin de forger une nouvelle construction pour exprimer le futur objectif.

### 0 Remarques liminaires

Dans son célèbre article intitulé « Modes grecs en copte ? », H.J. Polotsky montrait, il y a plus de cinquante ans, que pour les valeurs et les emplois des formes qu'il étudiait (principalement  $\text{MAREQW}\bar{\text{T}}\bar{\text{M}}$ ,  $\text{EQEQW}\bar{\text{T}}\bar{\text{M}}$ ,  $\text{TAREQW}\bar{\text{T}}\bar{\text{M}}$  et leurs négations) « il n'y a rien qui ne s'explique parfaitement par l'héritage égyptien ; il n'y a pas lieu de leur chercher des modèles grecs, à plus forte raison d'invoquer l'atticisme. »<sup>1</sup> La réflexion proposée ici a pour objectif de s'intéresser plus particulièrement aux valeurs et emplois d'une forme participant pleinement de cet héritage : le futur III.

D'un point de vue prospectif, cette contribution plaide ouvertement en faveur d'une prise en compte plus systématique de la modalité comme complémentaire du temps et de l'aspect dans la réflexion des égyptologues<sup>2</sup>.

Il convient d'emblée de constater que, au terme « mode » présent dans le titre de l'article de H.J. Polotsky, nous avons préféré celui de « modalité ». Si le recours à la catégorie du mode était alors tout à fait légitime, il paraît aujourd'hui préférable d'utiliser le terme avec précaution. En effet, dans la tradition grammaticale européenne, il est devenu une sorte de supra-catégorie hétérogène qui rassemble des paradigmes verbaux en fonction de critères

---

1 Polotsky (1950 : 90 = *Collected Papers*, 225).

2 On constate, depuis une quinzaine d'années, un réel regain d'intérêt pour l'étude des phénomènes linguistiques liés au mode et à la modalité qui avaient été, dans les années qui précédaient, laissés quelque peu de côté au profit d'une réflexion d'ensemble sur la question non moins complexe du temps et de l'aspect ; voir *e.g.* la place réservée à ce domaine dans les études spécifiques de Vernus (1990b), Uljas (2003), Satzinger (2003), Cassonnet (2000) ou dans la synthèse de Loprieno (1995). On soulignera en outre l'approche novatrice proposée par M. Collier dans sa contribution au présent colloque – *The Lure of Alterity: of Conditionals with inn in Late Egyptian*.

variables<sup>3</sup> ; à l'inverse, la modalité – en tant que catégorie notionnelle – peut être organisée en plusieurs domaines clairement identifiés en fonction de traits sémantiques communs.

Nous défendrons deux idées. Tout d'abord, dans la mesure où les sens modaux du futur III se rapprochent des valeurs nécessaires de la modalité déontique généralement exprimées par le subjonctif<sup>4</sup>, il est possible, par une approche contrastive des deux paradigmes, de dégager leurs spécificités dans l'expression du nécessaire déontique<sup>5</sup>. On pourra, ainsi dans un second temps, montrer que la composante modale du futur III est induite par le contexte pragmatique et ne relève pas du signifié intrinsèque de la construction. Sa modalisation reste donc toute relative au Nouvel Empire.

## 1 Pour une approche contrastive du futur III et du subjonctif

Même dans un contexte énonciatif clair, il est parfois difficile de dégager la valeur spécifique de certaines occurrences du futur III. Cela tient pour beaucoup au fait que l'on n'a pas encore défini assez précisément les différents effets de sens qui peuvent apparaître en fonction de ses contextes d'emploi. Avant de procéder à une analyse plus détaillée de ce paradigme, on en résumera brièvement les principales caractéristiques.

Il est bien connu que le futur III permet d'exprimer à la fois un futur proche<sup>6</sup> (ex. 1-2) et un futur plus éloigné dans le temps<sup>7</sup> (ex. 3), voire incertain (on comprendra que ce soit en particulier le cas dans les interrogations, ex. 4-5) :

**Ex. 1**      *LES 11, 4-5 : p3-wn iw.n r mḥ <r> sk3 [m] dw3*  
 « parce que nous nous mettrons à labourer demain »

**Ex. 2**      *LES 23, 5-6 : iw.f ḥr dd : iw.i (r) šm.t n.i m dw3*  
 « et il dit : 'je m'en irai demain' »

3 Ces critères peuvent être de nature prioritairement morphologique (e.g. le mode infinitif), syntaxique (comme originellement le mode subjonctif) ou sémantique (e.g. le mode indicatif et le mode impératif). Pour une analyse plus détaillée de l'utilisation du terme « mode » en égyptologie, voir Polis (*Réflexions critiques* [à paraître : § 1.1.1]).

4 Cf. St. Polis (*Remarques sur le subjonctif en néo-égyptien* [à paraître]).

5 Il ne sera pas ici question d'étudier la modalité déontique dans son ensemble, mais plus modestement d'éclairer le sémantisme et le fonctionnement du futur III par une approche qui prenne en compte les acquis théoriques de la sémantique modale. Une telle étude, qui reste presque entièrement à réaliser pour les différents états de la langue égyptienne, devrait bien sûr – cf. Junge (1996 : 149 [tab.]) – prendre en compte d'autres paradigmes comme l'impératif, les expressions optatives et toute la variété des constructions indiquant la volonté du sujet.

6 On peut rencontrer, dans certains textes juridiques, l'emploi du présent I pour rendre un futur imminent. Par le recours au présent, qui est précédé du présentatif *ptr* (forme de *captatio benevolentiae*), le locuteur présente son discours comme déjà entamé (à rapprocher de la performativité ; on comparera avec le français : « d'ailleurs, je le prouve : '(suite de preuves)' »). Cf. *KRI* II, 800, 10-11 : *iw.i ḥr šsp t3 ʿdd.t, iw.i ḥr di.t n.f [swn.]t.s, ḥr ptr twi ḥr dd t3 swn.t i.di.i r.s m-b3ḥ n3 sr.w : (...)* « alors j'ai acquis la fille et lui en ai payé le prix ; d'ailleurs je vais dire le prix que j'ai donné pour elle devant les magistrats : '(liste de biens)' » ; *RAD* 54, 7-8 : *dd.t.n [hry md]3[y] M : ptr twi ḥr dd n.tn t3y[i w]šb (...)* « ce qu'a déclaré le chef Medjay M : 'voyez, je vous donne mon point de vue tout de suite' : '(discours direct)' ». On distinguera clairement ces cas de ceux de « présent I non-initial » – forme dont l'existence vient d'être défendue par Kruchten (2005) – rendant un procès futur (voir en particulier les exemples 8-14, 16-18) ; le temps de ce paradigme dépend en effet directement de la protase, ou de l'élément adverbial thématique qui précède et plus largement du contexte énonciatif.

7 Voir e.g. Černý & Groll (<sup>3</sup>1984 : 250). Les trois premiers exemples proviennent du *Conte des deux frères*, ce qui montre, si besoin en était, que ces valeurs peuvent être, sans restriction, présentes dans un même texte.

- Ex. 3** LES 16, 4-6 : *p3-wn nn iw.i (r) hpr m-di.k r-nhh, nn iw.i r hpr m s.t iw.k im.s*  
 « parce que je ne resterai plus jamais avec toi, je ne resterai plus nulle part où tu te trouveras »
- Ex. 4** LES 75, 13-16 : *ir t3y is.t n p3 wr n Kpni nty sn wh3 hdb.s <i>n bn iw<sup>8</sup> p3y.s nb gm 10 n is.t m-di.t mtw.f hdb.w gr mntf<sup>9</sup>*  
 « et cet équipage du prince de Byblos qu'ils veulent tuer, son maître ne pourra-t-il trouver dix hommes d'équipage qui t'appartiennent et les tuer, lui aussi »
- Ex. 5** O. IFAO 539 : *(i)n bn iw.fr db3.f n.s iw[n3]*  
 « Est-ce qu'il ne le lui payera vraiment pas ? »

Cette forme est dès lors très souvent décrite comme un futur objectif s'opposant au futur modal pris en charge par la forme *s<sub>dm</sub>.f* subjonctive. Diverses observations – parfois contradictoires – viennent cependant nuancer le propos. À la suite de la qualification « déontique » que P. Vernus applique au futur objectif du moyen égyptien<sup>10</sup>, J. Winand<sup>11</sup> puis Fr. Neveu<sup>12</sup> insistent sur le fait que, dans certains emplois du futur III, le sujet est poussé à l'action par une obligation transcendante, par un facteur indépendant de sa volonté :

- Ex. 6** KRI VI, 476, 9 : « A et B m'ont apporté contre vous cinq chefs d'accusation gravissimes, passibles de mort » *hr iw.i (r) h3b hr.w m-b3h pr-3 ʕ.w.s p3y.i nb ʕ.w.s.*  
 « et je ?vais/dois? en référer à Pharaon V.F.S., mon maître V.F.S. »

Dans les exemples cités, il est souvent difficile de trancher entre une interprétation modale et une interprétation de la forme comme étant un futur proche. On pourrait discuter des heures sur le sens exact de l'exemple qui précède : le personnage doit-il absolument écrire, ou a-t-il plutôt l'intention de le faire rapidement ?

- Ex. 7** KRI IV, 317, 9-11 : *iri p3y.i nb {r} di.t iry.tw sb3(y.t) n t3y s.t-ḥm.t i.it3y p3 hl m-mitt p3 wšb tm{.t} k.t s.t-ḥm.t mi-ḳd.s whm ir.t m-mitt*  
 « mon maître ?fera/doit? infliger une punition à cette femme qui a volé le pic de même que l'encensoir afin qu'aucune autre femme de son espèce n'agisse à nouveau de la sorte »

De plus, le contexte est souvent de peu de secours lorsqu'il s'agit de nuances aussi fines. Fr. Neveu envisage la possibilité d'une nuance déontique dans l'exemple 7 en raison du contenu de la proposition finale<sup>13</sup> : « il faut que mon maître fasse infliger un châtement (...) afin que nulle femme de son espèce ne recommence à agir ainsi ». Si l'on considère la stratégie argumentative utilisée par le scribe-greffier à la fin de l'O. *Nash* 1<sup>14</sup>, on peut cependant douter qu'un ordre fût adressé au vizir. En effet, après qu'il a donné son appréciation sur la gravité du fait et mentionné un précédent, le scribe semble se contenter de

8 Sur l'emploi de *iw* avec un sujet nominal, voir Winand (1992 : § 772-784).

9 Černý & Groll (<sup>3</sup>1984 : 268) glosent par « *will not its lord (be able to) find (...) ?* »

10 Vernus (1990b : e.g. 9).

11 Winand (1992 : § 349).

12 Neveu (1996 : 93).

13 Neveu (1996 : 95).

14 Cf. Théodoridès (1995 : 165-167).

donner un conseil au vizir en recourant à une forme du futur. Le statut hiérarchique du scribe ne lui permet assurément pas de donner un ordre direct<sup>15</sup> : la valeur de conseil à donner au futur III découlerait donc directement de la hiérarchie existant entre locuteur et interlocuteur dans un contexte énonciatif déterminé<sup>16</sup>.

Sur la valeur de ce paradigme, on ajoutera cette remarque de Fr. Junge : « *ähnlich wie im Deutschen steht es bei der 1. Person auch für eine feste Absicht und kann bei der 2. Person eine Aufforderung oder einen Befehl zum Ausdruck bringen.* »<sup>17</sup> Le nombre du sujet peut donc influencer fortement sur l'interprétation qu'il convient de donner au futur III. La première personne exprimerait une intention réelle de la part du locuteur, tandis que la seconde renverrait plutôt au domaine de l'ordre<sup>18</sup>. Comme on peut le constater, les valeurs de ce paradigme sont multiples et le futur III ne semble pas avoir pour seule fonction d'exprimer un futur objectif.

Dans l'étude des valeurs de cette forme, d'autres éléments devront être examinés dans la mesure où ils peuvent avoir une influence directe sur l'interprétation du paradigme en contexte. Il s'agit principalement du rôle de la négation sur le sens de la forme (la négation d'une forme donnée a rarement pour seul corollaire l'actualisation de valeurs parfaitement inverses et symétriques à celles de la polarité positive) et de la forme illocutoire de la proposition dans laquelle le futur III est instancié (proposition déclarative vs. interrogative, etc.).

Afin de cerner jusqu'à quel point différents sens du futur III participent de la modalité déontique, il semble utile de les confronter avec les signifiés modaux véhiculés par le subjonctif autonome. On s'attachera donc à examiner dans quelle mesure le futur III, à côté de ses emplois objectifs, permet d'exprimer diverses valeurs qui relèvent *a priori* plutôt du subjonctif<sup>19</sup>.

### 1.1 Organisation du nécessaire déontique

Nous avons proposé ailleurs<sup>20</sup> de répartir les signifiés du subjonctif autonome entre quatre grands domaines de la modalité déontique : la volonté, l'engagement, l'obligation et

15 Cette affirmation est soutenue par les précautions oratoires derrière lesquelles se retranche le scribe dans la suite du texte : *ptr di.i ʕm pʒy.i nb, hr ʔty pʒ nty hr, imi ʔry.f šhr nb mry.f* « bien sûr, j'ai mis mon maître au courant, mais c'est le vizir qui en a la responsabilité ; qu'il fasse tout ce que bon lui semble ! » (KRI IV, 317, 11-13). La correction de *hr* en *rḥ* (voir Théodoridès 1995 : n. 125) ne semble pas s'imposer ici.

16 Pour les raisons évoquées plus bas (2.2.), il est fort peu vraisemblable – vu la date du document – que ce futur puisse recevoir une interprétation optative. D'autre part, on pourrait songer à analyser *iri pʒy.i nb*  $\emptyset$  comme un subjonctif à valeur optative avec effacement de l'objet direct et à faire de la suite une proposition de but introduite par *r* (cf. Allam 1973 : 215, Greig 1981-1982 : n. 211 et 213, Johnson 1996 : 179). Cette construction constituerait toutefois (à notre connaissance) un *hapax* syntaxique. On peut de plus tirer argument de l'absence d'un double *yod* final avec le verbe *iri* employé comme subjonctif autonome : aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> dyn., celui-ci est toujours noté, à l'exception de deux inscriptions (cf. Winand 1992 : § 346).

17 Junge (1996 : 131-132). Sur cette idée, cf. *infra* 2.1.

18 Voir les exemples cités par Sweeney (2001 : 50, n. 36). Notons également la remarque de Winand (1992 : § 353) qui explique que, comme forme capable de véhiculer une nuance de volonté, le futur III reprend l'expression du futur volitif au subjonctif *sdm.f* (dans ce sens à la première personne, voir également Satzinger 1976 : 192-193).

19 Sur les interprétations données à l'opposition entre les deux formes avant 1976, voir Satzinger (1976 : 192-193.)

20 Voir n. 4.

l'optativo-jussif. Ces domaines s'inscrivent dans un *continuum*<sup>21</sup> qu'il est possible d'organiser en fonction de l'origine et de l'entité à laquelle s'applique le facteur modal<sup>22</sup> :

- l'origine du facteur modal peut être interne ou externe au sujet de l'énoncé (ou au locuteur pour les formes spécialisées du discours, comme l'impératif ou les constructions optatives). Ce trait permet de distinguer l'expression de la volonté et de l'optativo-jussif (facteur modal interne au sujet ou au locuteur) de celle de l'engagement et de l'obligation (facteur modal externe) ;
- l'application du facteur modal peut être interne ou externe au sujet (ou locuteur). On peut de la sorte faire le départ entre la volonté *stricto sensu* et l'optativo-jussif ainsi qu'entre l'engagement et l'obligation.

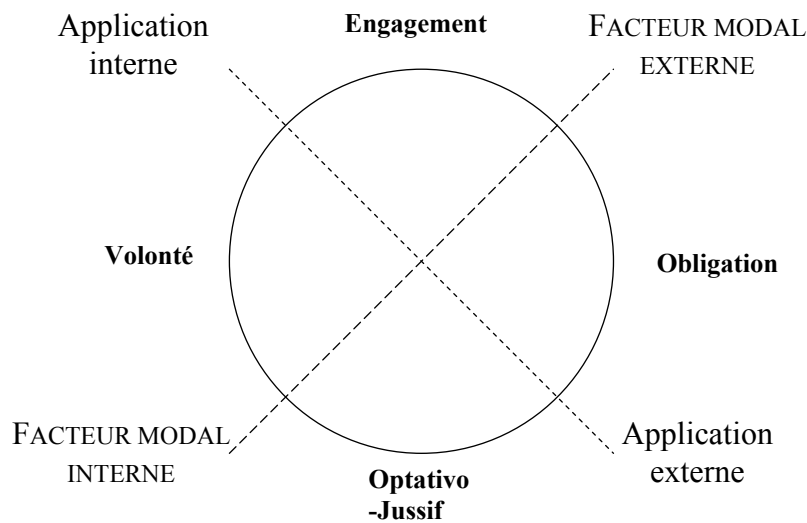


Figure 1. Les valeurs nécessaires du déontique

Le subjonctif autonome (et sa contrepartie emphatique) restent susceptibles de véhiculer en néo-égyptien l'ensemble des valeurs nécessaires de la modalité déontique :

**Volonté** (qui n'est jamais purement axiologique, mais qui implique un effort sur soi)

- Ex. 8** P. *Leyde* I, 371, R<sup>o</sup> 11-13 (*Letters to the Dead* VII) : « lorsque quelqu'un venait vers moi en ta présence » *bwpw.i šsp<.f> hr-st-r.t r-dd iry.i ø m h3ty.t*  
 « je ne l'ai pas reçu par égard pour toi, en disant : 'je veux agir selon ton désir' »

**Engagement**

- Ex. 9** LEM 43, 11 : *iry.i m 3h <n><sup>23</sup> nb.f*  
 « je promets de ne faire que ce qui est utile à son maître »

21 Le fait que le subjonctif permette à lui seul d'exprimer l'ensemble de ceux-ci le prouve à suffisance.

22 À propos de cette entité conceptuelle prise en compte par tout locuteur lors de la production d'un énoncé modalement marqué, cf. Polis (2005 : 303-305). Pour le détail de cette approche unifiée de la modalité, cf. Polis (*Réflexions critiques* [à paraître : § 2]).

23 Cf. Caminos (1953 : 165).

### Obligation

- Ex. 10** LRL 19, 6-8 : *hr m-di p3 tm h3b i.ir.k n.i p3 iry.k n p3 šri n iw-nfr.t, i.iw.i iw t3y.f md.t m-gs m dr.t.i*<sup>24</sup>  
 « en ce qui concerne le fait que tu ne m’as pas écrit ce que tu as fait pour le fils de Iou-neferet, vu que son histoire est en partie à ma charge, je devrai me déplacer »

### Optativo-jussif

- Ex. 11** KRI III, 541, 3 : *hr di.k in.tw n.i p3y.k kt t3 n.t p3 wp sh 2*  
 « veux-tu me faire apporter ton aiguillère, l’herminette et le couteau à double tranchant »

Cependant, J. Winand<sup>25</sup> a depuis longtemps mis en évidence un phénomène de perte de vitesse du subjonctif autonome en néo-égyptien ; cette forme tend à se spécialiser dans des emplois dépendants. En effet, dans ses emplois autonomes, le subjonctif est concurrencé à plusieurs niveaux<sup>26</sup>.

Ainsi, le futur III reprend progressivement au subjonctif l’expression de certaines valeurs du nécessaire déontique et, par là même, se teinte de modalité. La langue égyptienne a donc dû suppléer au manque d’une forme véhiculant un futur strictement objectif. On possède, dès le début de la Troisième Période Intermédiaire, quelques attestations d’un nouveau paradigme forgé sur le moule du présent I, le futur I. Il exprime un futur imminent, non marqué par la modalité : *twi (m) n<sup>c</sup> r/m sdm*.

On examinera dès lors, pour chacun des domaines modaux du nécessaire déontique, quelles valeurs modales peuvent être prises en charge par le futur III.

## 2 Une modalisation du futur III ?

Il convient d’être prudent lorsque l’on traite de la modalisation d’un paradigme du futur, car il s’agit de ne pas confondre les effets de sens propres à une forme du futur – qui varient en fonction de la personne à laquelle se trouve le sujet, de la valeur illocutoire de la proposition, etc. – et le processus de modalisation à proprement parler.

24 Cassonnet (2000 : ex. 44) traduit : « ce n’est que lorsque son affaire sera en partie sous ma responsabilité que j’ai l’intention de revenir ! » Cette interprétation est peu probable, car c’est parce qu’il est en partie responsable de l’affaire que Djéhoutymose se plaint de n’être pas tenu au courant. Sweeney (2001 : 132, n. 204) rejette également cette interprétation, mais ne prend pas en compte la dimension modale de la forme emphatique.

25 Sur ce phénomène, voir Winand (1992 : § 352-353).

26 C’est particulièrement vrai pour le domaine de l’optativo-jussif. Sous la pression du schéma communicationnel, l’égyptien a développé, à l’instar des autres langues du monde, tout un ensemble de formes spécialisées dans ce domaine : l’impératif, la forme optative *ih-sdm.f*, mais celle-ci est également l’objet d’une désaffectation – ses dernières attestations datent de la Troisième Période Intermédiaire (Winand 1992 : § 366) – et l’impératif causatif *imy sdm.f*. Comme c’est bien connu, cette construction reste vivante sous sa forme périphrasée jusqu’en copte : *imy ir.f sdm* >  $\text{M}\alpha\text{P}\epsilon\text{F}\text{C}\omega\text{T}\cdot\text{P}$  (Loprieno 1995 : 95, 222-223). Dans cet état de langue, le paradigme permet d’exprimer l’ordre, et entre donc en distribution complémentaire avec l’impératif.

## 2.1 De la variété des effets de sens du futur

Le fait qu'une forme du futur soit susceptible de véhiculer des sens proches de ceux du subjonctif ne constitue pas un argument suffisant pour affirmer que celle-ci est en voie de modalisation. En effet, la linguistique générale a montré<sup>27</sup> que divers facteurs pouvaient influencer sur le sens d'un paradigme du futur. Les principaux effets de sens unanimement retenus sont :

– **l'intention**, qui s'impose comme la nuance modale dominante dans une phrase déclarative à la première personne<sup>28</sup> :

**Ex. 12** *Urk.* VI, 71, 12-14 : *iw.k (hr) in p(3) nty im.w r.k r-dd : iw.i r t3y nkt n hwr<sup>c</sup> m-di p3 ntr<sup>c</sup> 3*  
 « tu es allé chercher ce qui y était pour toi, en disant : 'je veux prendre de force quelque chose au grand dieu' »<sup>29</sup>

– **l'injonction**, qui est une nuance fréquente du futur lorsque le sujet est à la deuxième personne dans une proposition affirmative :

**Ex. 13** *LES* 67, 12-14 : (du contexte : *shn*) *i.ir p3y.k it, i.ir p3 it n p3y.k it iw.k (r) ir.f m-r-<sup>c</sup>, i.n.i n.f, iw.f (hr) dd n.i mntw i.ir.w sw m m<sup>c</sup>3.t, iw.k (r) di.t n.i n ir.t se, mtw.i ir.t se*  
 « '(mission) qu'a remplie ton père, qu'a remplie le père de ton père ; tu dois également la remplir', lui dis-je ; et il me répondit : 'eux l'ont fait, c'est vrai ; mais tu dois me donner de quoi l'accomplir, et alors je l'accomplirai »

**Ex. 14** *P. Nevill*, R<sup>o</sup> 5-6 : *ptr iw.k (r) kf sšt3 m p3 hrw, mtw.k iy r-bnr m-<sup>c</sup> n swtw w<sup>d</sup>.k n3 md.wt n (...)*  
 « Eh, tu révéleras un secret aujourd'hui, et tu sortiras faire un tour afin de régler les affaires de (...) »

– **la prévision**, qui est caractéristique de la troisième personne<sup>30</sup>. Il s'agit d'assertions catégoriques qui s'appuient sur la certitude de réalisation (ou présentée comme telle) d'un procès à venir.

**Ex. 15** *KRI* III, 251, 14-252, 2 : *r-nty : spr.n.i r iy.t dy m-<sup>c</sup>.k 3 m hrw, iw p3 šmsw w<sup>d</sup> m n3y.f wpw.t r t3y ri.t n pr-bnr, ir.f spr r.i m h3w m grh, iw.f i<sup>c</sup>i n3y.f hbsw m p[3] h[r]w mtw.i rs-tp*  
 « quand j'ai réussi à venir ici chez toi il y a trois jours, le serviteur était déjà parti avec ses missions vers la rive de Perbener. C'est en plein milieu de la nuit qu'il m'a atteint ; il lavera ses vêtements aujourd'hui, je serai attentif »

27 Pour un résumé commode des différentes positions, voir Novakova (2001 : 151-203).

28 Le fait qu'une forme de futur dénote, à la première personne, la présence d'une intention n'a pas de quoi surprendre ; typologiquement, il s'agit en effet d'une caractéristique bien connue des paradigmes du futur avec lesquels le *je* est étroitement lié à l'intentionnalité (selon Fleischman 1983, l'intention est une des significations de base de ce qu'elle nomme « *go-future* » lorsque celui-ci est précédé d'un sujet humain).

29 Vernus (1990a : p. 173). L'auteur traduit par « il me faut prendre de force quelque chose au dieu grand ». Cependant, rien dans le contexte n'indique la présence d'un facteur modal externe ou présenté comme tel.

30 La troisième personne est généralement tenue à l'écart des interactions énonciatives directes entre le locuteur et son allocutaire (cf. Benveniste 1966 : 255ff.) ; c'est pourquoi le futur se rapproche alors souvent du domaine de la factualité : il s'agit de prévisions dont la probabilité avoisine la certitude.

- Ex. 16** O. IFAO 995 : *iw.f(r) di.t p3 ʕ3*  
« il donnera l'âne »<sup>31</sup>
- Ex. 17** KRI II, 229, 4-5 : *bn iri p3 wr ʕ3 n ht3 {r} šsp.w, iri p3 wr ʕ3 n ht3 di.t in.tw.w n R. II p3 hk3 ʕ3 n km.t p3y.sn nb [ʕ.w.]s*  
« le grand chef de Khati ne les accueillera pas, le grand chef de Khati les fera envoyer à R. II, le grand souverain d'Égypte, leur maître V.F.S. »

Dans la clause d'extradition des transfuges entre Égyptiens et Hittites, on note simplement le comportement qui sera, quoi qu'il advienne, adopté.

On trouve également ce sens à la deuxième personne, lorsque le verbe implique un sujet non agentif, qui n'a donc aucune prise sur l'action à réaliser :

- Ex. 18** KRI I, 325, 1-2 : *s3w tw wh3 n.k wʕ-n hrw n ʕnh, r-pw iw.k r mwt hr dr.t.i*  
« garde-toi de rechercher pour toi-même un seul jour de vie, ou alors tu mourras de ma main »

Les valeurs déontiques que peut prendre le futur III dans une proposition affirmative diffèrent évidemment de celles qu'il prend dans une proposition interrogative<sup>32</sup> :

	AUSSAGE : 'ich will'	FRAGE : 'willst du ?'
1. Pers.	'ich will tun'	'willst du, daß ich tue ?' = 'soll ich tun ?'
2. Pers.	'ich will, daß du tust' = 'du sollst tun'	'willst du tun ?'
3. Pers.	'ich will, daß du tut' = 'er soll tun'	'willst du, daß er tut ?' = 'soll er tun ?'

Figure 2. Signification du futur par H. Satzinger

En effet, lorsque le locuteur pose une question, il remet entre les mains de l'allocutaire le poids de la décision. La deuxième personne endosse la responsabilité du facteur modal. Dès lors, si les valeurs véhiculées par les constructions à la troisième personne ne sont pas fondamentalement affectées, on constate une inversion de celles de la première et de la deuxième personne.

### 2.1.1 Expression de l'intention et de la promesse au futur III

L'intention (ex. 12, 19-21) et la promesse (ex. 22-23) sont deux effets de sens que l'on rencontre dans les propositions affirmatives au futur III à la première personne. Si l'on se reporte à la figure 1, on constate que ces deux nuances sont fort proches de la volonté et l'engagement ; elles entrent donc en relation directe avec le domaine du nécessaire déontique lorsque l'application du facteur modal est interne, c'est-à-dire lorsque celui-ci est pris en charge par le locuteur.

31 Le caractère prévisionnel des oracles possède évidemment un côté impérieux.

32 Satzinger (1976 : 193) ; l'auteur a repris cette analyse dans *Verbal Modality in Egyptian* (2003 : 245-246).



- Ex. 19** P. *BM* 10052, 13, 25-26 : *bn iw.i (r) di.t ʕk p3(y) rmt (r) p3y.i pr*<sup>33</sup>  
« je n'ai pas l'intention d'autoriser cet homme à entrer chez moi »
- Ex. 20** P. *BM* 10416, v<sup>o</sup> 11-12 : *y3 ir iw.(i) inty.sn m p3y zp, bn iw.i inty.w m ky*  
« en vérité, si je les ai retenus pour cette fois, je n'ai pas l'intention de les retenir une autre ! »
- Ex. 21** *KRI* III, 503, 15-16 : *bn iw.i r w3h.k hr p3y zp ʕ3 n wgg (i.)ir.k*  
« je ne te laisserai pas tranquille à propos de cette terrible négligence que tu as commise »
- Ex. 22** *KRI* III, 255, 10-12 : *hr <i>nn bn ib.k r di.t p3 kr, h3b n t3y.k hm.t di.s [n.i] p3 80 n dbn n hmw m-r-pw p3 80 n h3r n bdt i.dd.k 'iw.i r di.t.w' 3 rnp.t r t3y*  
« et si tu n'as pas envie de donner le bateau, écris à ta femme qu'elle me donne les 80 débens de cuivre ou les 80 sacs de blé dont tu as dit 'je vais les donner' il y a trois ans »
- Ex. 23** P. *Louvre E.* 7861, 12-13 : *bn iw.(i) rh dd « ʕd3 » r [md.t] nb [nty hry]*  
« je ne pourrai dire 'faux' concernant aucune des paroles ci-dessus »

De la même manière qu'avec la sélection aspectuelle du progressif<sup>34</sup>, la nuance d'intention est principalement actualisée lorsque la construction du futur III est niée. Dans ce cas, le locuteur ne se contente pas d'asserter – fût-ce avec force – un procès dans la sphère du futur, mais s'investit plus particulièrement dans son propos pour affirmer qu'il n'a pas l'intention, qu'il ne veut pas accomplir un procès. Il n'est dès lors pas surprenant de constater que la nuance volitive est plus prégnante dans ce type de proposition :

- Ex. 24** *LES* 42, 16-43, 1 : *ʕhʕ.n sth hr ir.t ʕnh n nb-r-dr r-dd : bn iw.i r shn m t3 knb.t iw 3s.t im.s*  
« alors, Seth prononça un serment par le Maître-du-Tout en ces mots : 'je n'entends pas plaider devant le tribunal si Isis est présente' »

À la fois au positif et au négatif, l'emploi du causatif *rdi* comme prédicat de la construction du futur III favorise l'apparition d'une modalité volitive implicite. Lorsqu'il indique qu'il a l'intention qu'un procès se réalise (il est dans ce cas pleinement agentif), le locuteur fait souvent montre d'une véritable volonté (ex. 25) ou s'engage fortement pour l'avenir (ex. 26) :

- Ex. 25** *RAD* 14, 5-6 : *iw.i r di.t ir.tw swh3 n.i hr.w, bn iw.i r di.t t3y.tw n.i*  
« je veux que l'on me félicite à cause d'eux et que l'on ne puisse s'en prendre à moi » (litt. « j'ai l'intention de faire en sorte que ... »)
- Ex. 26** *LES* 13, 2-3 : *m ir dd.f n.i ʕn, hr nn iw.i r dd.f n wʕ, bn [iw.i] r di.t pr.f m r3.i n rmt*  
« ne me le propose plus, et je ne le dirai à personne, je ferai en sorte qu'il ne s'échappe de ma bouche pour personne »

33 Dans la mesure où le verbe employé comme prédicat du futur III est le causatif *rdi*, on pourrait également penser à traduire la proposition par « je ne veux pas que cet homme entre chez moi ».

34 Cf. Winand (2006 : 314-319).

Concernant la deuxième personne, il faut souligner qu'elle n'exprime pas l'intention ou la volition uniquement dans les propositions interrogatives. En effet, dans tous les cas où le locuteur ne se pose pas en facteur pressant, ce sens est susceptible d'actualisation. L'étude de la valeur du futur III dans la protase d'un système conditionnel introduit par *inn*<sup>35</sup> est de ce point de vue particulièrement instructive. En effet, en se plaçant dans le cadre d'une proposition à caractère évidentiel ou médiaphorique<sup>36</sup>, le locuteur décrit un univers non actuel. Cet univers non actuel peut le concerner lui-même (« si je suis sur la liste, ... ») ou une autre entité (« si tu vas à la mer, ... »). Lorsque cette protase est à la deuxième personne, le locuteur n'est plus le maître des modalités, mais se trouve projeté dans l'univers de l'allocutaire. Cela équivaut donc à un transfert de l'intentionnalité chez son allocutaire : on se trouve dans son monde et le locuteur n'en connaît pas tous les aspects (évidentiel). Cela implique dès lors que le futur III à la deuxième personne employé dans la protase d'un système conditionnel introduit par *inn* peut recevoir les mêmes valeurs que lorsqu'il est employé à la première personne dans une proposition autonome :

**Ex. 27** P. Mayer B, 4-5 : *inn bn iw.k (r) di.t n.i im.w, iw.i (r) šm r dd.f (n)*  
*n3 p3 h3ty-<sup>c</sup> n imnt.t*<sup>37</sup>  
 « si tu ne veux pas m'en donner, j'irai le dire aux gens du  
 gouverneur de l'Occident »

La valeur volitive du futur III à la deuxième personne s'explique donc parfaitement. Le sujet de la protase devient responsable du facteur modal comme l'est la première personne dans une proposition autonome.

Il en va de même dans l'exemple suivant ; la nuance d'intention que revêt le futur III dans la proposition relative découle directement de la demande d'information exprimée par le locuteur. Ce faisant, ce dernier laisse la responsabilité du facteur modal à l'allocutaire :

**Ex. 28** KRI V, 564,16 : *m-r-pw h3b n.i hr p3 nty iw.k r ir.f*  
 « ou alors écris-moi ce que tu comptes faire ! »

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, il semble possible de trancher entre les deux interprétations proposées pour l'exemple 6 (*hr iw.i (r) h3b hr.w m-b3h pr-<sup>c3</sup> <sup>c</sup>.w.s. p3y.i nb <sup>c</sup>.w.s.*). Les valeurs modales qui peuvent être actualisées dans une proposition déclarative à la première personne sont l'intention et la promesse. Dans le cadre de la procédure juridique ici évoquée, il s'agit assurément d'un engagement ferme de la part du locuteur (« et je m'en vais les transmettre à Pharaon V.F.S., mon maître V.F.S. »). On peut de ce fait expliquer pourquoi une nuance d'obligation a parfois pu être perçue : le facteur modal est présenté comme externe à la fois dans une promesse et dans une obligation, ce qui rapproche les deux catégories. Cependant, comme on l'a vu plus haut, c'est le critère d'application (interne ou externe) du facteur modal qui est discriminant avec le futur III, et ce en fonction de la personne du sujet. On se gardera donc de traduire explicitement cette proposition par une obligation, même si engagement et obligation possèdent un trait sémantique commun.

35 Sur la nature de ces propositions, voir Depuydt (1991 : 69-78) et les remarques de Kruchten (1994 : p. 97-108).

36 Sur ce point, voir la contribution de Collier (*The Lure of Alterity: of Conditionals with inn in Late Egyptian dans ces Actes*) ; sur la notion de médiaphorique, voir Winand (2001 : 320).

37 Cité par Černý & Groll (<sup>3</sup>1984 : ex. 693). Les auteurs traduisent la fin de cet extrait comme suit : « *I shall go to tell it to the men of the Mayor of the West* » ; également cité par Neveu (1996 : 193) et Kruchten (1998 : 270), qui traduit à la suite de Neveu « je me dois d'aller le dire aux gens du vizir ».

### 2.1.2 Injonction et obligation au futur III

Comme on l'a signalé plus haut, dans les propositions affirmatives, c'est le recours à une deuxième personne qui actualise le plus souvent un sens jussif<sup>38</sup> :

- Ex. 29** LES 17, 11-13 : *hr ir p3 nty iw.k r ir.f n.i p3y.k iy.t r nwy.t.i ir*  
*ʕm<.k> r-dd wn nkt hpr.w r.i*  
 « et ce que tu devras faire pour moi, c'est venir prendre soin de moi, si tu apprends que quelque chose m'est arrivé »
- Ex. 30** LRL 7, 13-14 : *iw.i (hr) ph.fr dmi 3bw, iw.f (hr) dd n.i r-dd : ky zp,*  
*bn iw.k r iy*  
 « je l'ai rejoint près de la ville d'Éléphantine, et il m'a dit : 'la prochaine fois, tu n'auras pas besoin de venir' »
- Ex. 31** P. Vandier 5, 6 : *iw.k (r) iry t3 md.t nty iw.i r dd.s n.k*  
 « tu feras la chose que je vais te dire »
- Ex. 32** O. Prague 1826, 10-11 : *m-k3-dd iw.t (r) dd nkt, iw.t (r) h3y r km.t*  
 « en d'autres mots, tu diras quelque chose ou descendras dans la vallée »

Dans d'autres situations communicationnelles, l'emploi du futur III n'indique pas une obligation à proprement parler, mais plutôt une recommandation :

- Ex. 33** HO XXIII, 4, R<sup>o</sup> 7-V<sup>o</sup> 3 : *iw.t (r) hms m t[3] ʕ[r]y.t n p3y.i [wd]3,*  
*[p3-]wn ink i.ir [s]w, bn iw rmt nb n p3 t3 [r] h3ʕ.t im r-bnr<sup>39</sup>*  
 « tu resteras dans le vestibule de mon magasin ; vu que c'est moi qui l'ai construit, personne au monde ne t'en expulsera »

Lorsque le futur III est utilisé à la première personne dans une interrogation, le facteur modal trouve son origine non plus chez le locuteur, mais chez l'allocutaire. Le sujet s'informe de la conduite à adopter auprès de la personne à laquelle il s'adresse. Il convient dès lors d'interpréter le futur III avec une nuance déontique d'obligation :

- Ex. 34** LES 39, 13-15 : *ih p3 nty iw.n r ir.f n p3 rmt 2 (...) ih-h3b<.k> n.n*  
*p3 nty iw.n (r) ir.f*  
 « que devons-nous faire de ces deux hommes (...) ? Veuille nous écrire ce que nous devons faire »

Comme on l'a constaté plus haut, l'interrogation n'est pas le seul contexte favorable à un échange des valeurs entre la première et la deuxième personne. En effet, on observe ce phénomène dans tous les cas où la décision ne relève plus du locuteur, mais est transférée à l'allocutaire. Ainsi, après une demande d'information, on rencontre le futur III à la première personne avec un sens d'obligation (il s'agit d'un cas inverse et symétrique à l'exemple 28) :

- Ex. 35** LES 56, 15-16 : *ih-h3b.k n.n p3 nty iw.n r ir.f n hr hnʕ sth*  
 « veuillez nous écrire ce que nous devons faire avec Horus et Seth »

38 Dans des demandes, il peut alterner avec des formes impératives, cf. e.g. LRL 4, 2-7 ; LRL 18, 8-10. Sur l'emploi du futur III dans les demandes, voir Sweeney (2001 : 50). Souvent en tête de demande, suivi d'une chaîne de conjonctifs, e.g. LRL 42, 1-3.

39 Cité par Neveu (1996 : 96).

L'emploi de la forme jussive *ih-h3b.k* dans la proposition principale a pour effet de transférer à l'allocutaire la responsabilité du facteur modal. La forme du futur III à la première personne de la relative possède, par conséquent, une valeur obligatoire.

Au vu de la figure 1, il apparaît clairement que la valeur jussive et la valeur d'obligation du futur III sont le pendant exact des valeurs d'intention et de promesse dégagées en 2.1.1. Elles entretiennent donc des relations étroites avec le nécessaire déontique lorsque l'application du facteur modal est externe. Il est toutefois évident que ces nuances ne s'actualisent que dans certaines conditions. Il ne s'agit pas d'une valeur modale explicite de la forme, mais d'effets de sens implicites qui naissent de l'interaction entre locuteur et allocutaire dans le cadre du schéma communicationnel. Ainsi, des phénomènes jusqu'ici observés, aucun ne plaide en faveur d'une véritable modalisation du futur III. On soulignera en outre que la majorité des attestations de ce paradigme en néo-égyptien conserve un sens prioritairement temporel, même avec les premières et deuxième personnes :

- Ex. 36** HO LXVI, 2 : *hr ir 3h.t nb zp-2 nty m p3y.<i> pr iw.w n t3y.<i>*  
*hm.t hn<sup>c</sup> n3y.s hrd.w*  
 « et tous les biens sans exception qui se trouvent dans ma maison,  
 ils seront pour ma femme et ses enfants »
- Ex. 37** LES 68, 8 : *iw.i (r) <sup>c</sup>š sgb r p3 Lbn*  
 « je pousserai un cri puissant en direction du Liban »
- Ex. 38** P. Vandier 2, 12-13 : *t3y.k wšb(t) n3w, <sup>c</sup>nh r<sup>c</sup>-hr-3h.ty, iw.k r <sup>c</sup>h<sup>c</sup>*  
*irm.i <sup>c</sup>n*  
 « ceux-là sont ta relève, par Rê-Horakhty, tu seras de nouveau  
 avec moi ! »

## 2.2 Évolution du futur III

L'analyse des valeurs de cette forme montre en fait que le futur III est capable de véhiculer tout un ensemble de valeurs dans la sphère du non-actuel. D'autre part, le subjonctif autonome, en perte de vitesse, lui laisse de plus en plus de place pour développer des effets de sens modaux, mais qui sont toujours implicites, et induits par le contexte énonciatif<sup>40</sup>.

On a parfois prétendu que le futur III pouvait de plus exprimer l'optatif comme c'est le cas en copte, et ce dès le néo-égyptien. Il convient de faire preuve de la plus grande prudence pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il existe bien peu d'attestations pour appuyer une interprétation optative du futur III en néo-égyptien. Lorsque le paradigme est susceptible de revêtir cette signification, il n'est jamais employé seul, mais se trouve à la suite d'un subjonctif à valeur optative. Ensuite, en démotique, la valeur optative est loin d'être aussi évidente qu'on veut le laisser croire. Tous les exemples de vœux au futur III qui sont cités par Janet H. Johnson<sup>41</sup> correspondent, selon notre classification, à la catégorie déontique de l'obligation ou de l'optativo-jussif.

En néo-égyptien, il semble toujours possible d'interpréter les exemples de futur III retenus pour illustrer sa valeur optative comme de simples futurs assertifs :

40 Pas plus que son prédécesseur en moyen égyptien (cf. Vernus 1990b : 15), le futur III ne semble posséder le sens « dépréciatif » (« daigner faire ») que Roquet (1978 : 497-523) prête au paradigme.

41 Johnson (1976 : 163-164 [E 289]).

- Ex. 39** LRL 48, 1-2 : *hr iry n.k imn-r<sup>c</sup> nswt ntr.w nfr nb, bn iw.k 3dy m kth*<sup>42</sup>  
 « et puisse Amon-Rê, roi des dieux, te combler de bienfaits, ainsi tu ne manqueras de rien » (et non « et puisses-tu ne manquer de rien »)
- Ex. 40** OAD pl. 23, 90-92 : *iw.n (r) di.t n.s hs.t m-b3h imn hns w <iw> iw.s rwd.<ti>, iw bn iw.s š<sup>c</sup>d.<ti>*<sup>43</sup>  
 « nous lui donnerons les louanges en présence d'Amon et Khonsou, ainsi elle sera fortifiée et ne sera pas abattue » (pour qu'elle soit [...])

Les exemples 39 et 40 possèdent en fait la particularité de présenter le procès du futur III comme étant consécutif ou constituant l'objectif des vœux précédemment exprimés<sup>44</sup>. C'est pourquoi il est possible que ces emplois soient l'étape initiale d'une évolution vers deux valeurs distinctes que permettra de rendre plus tard ce paradigme :

- l'optatif, dans des emplois autonomes ;
- l'expression du but ou de la conséquence dans des emplois dépendants. Il est en effet employé, à la fois en démotique (*dd iw.f r sdm*) et en copte<sup>45</sup> (**ⲭⲉ-** ou **ⲭⲉⲗⲁ(ⲗ)Ⲥ** + **ⲉⲣⲉ-**) dans ce sens. On pourra évidemment objecter que le futur III n'est pas introduit par *dd*<sup>46</sup>. En fait, cela ne constitue pas un réel obstacle : les attestations du futur III qui suivent un optatif et ne sont pas introduites par *dd* permettent peut-être d'expliquer une étape de l'évolution de la construction vers l'expression du but.

Il faut encore souligner que l'expression du but ou de la conséquence n'est, sémantiquement, pas très éloignée de l'expression de l'optatif. On rappellera que la construction *di.i sdm.f* permet d'introduire une proposition de but ou de conséquence<sup>47</sup> en néo-égyptien :

- Ex. 41** LES 38, 3-4 : *wn.in sth s3 nw.t hr dd : imy h3<sup>c</sup>.tw.f r-bnr irm.i di.i ptr.k dr.t.i iw.f<sup>48</sup> (hr) t3y {tw.f} 49 m dr.t.f m-b3h t3 psd.t*  
 « alors Seth, fils de Nout, de dire : fais-le sortir avec moi pour que je puisse te faire voir que ma main l'emporte sur la sienne, en face de l'Ennéade »

Cette construction, sous sa forme périphrastique (*di.i ir.f sdm*) est conservée jusqu'en copte où elle prend la forme **ⲧⲁⲣⲉⲘⲤⲱⲧⲙ**<sup>50</sup>. Dans celle-ci, le sujet du verbe causatif est neutralisé<sup>51</sup>

42 Černý & Groll (1984 : ex. 911).

43 Sur la terminaison des pseudo-participes, voir Winand (1996 : 130). Pour un autre exemple, cette fois après un impératif, voir *Stèle de Dakheh*, 14-15.

44 Voir en ce sens P. BM 10052, 10, 7 : *i.gr tw, iw.n (r) di.t n.k w<sup>c</sup> d3iw, i.n.w n.f* « 'tais-toi donc et nous te donnerons un vêtement', lui dirent-ils. »

45 Layton (2000 : 265-266).

46 Pour un exemple du futur III employé après *dd* et exprimant le but, voir O. BM 5631, R<sup>o</sup> 10 : *hr ir šd.i n3-n hmty n pr-š3 š.w.s. m-dd iw.i r it3.w n p3 mr pr-hd n pr-š3 š.w.s* « lorsque j'ai enlevé les objets en cuivre du Pharaon V.F.S. dans l'espoir de les livrer au directeur du trésor de Pharaon V.F.S. » (cf. Vernus 1990a : 174). Sur les liens qu'entretient *dd* avec l'expression du but, voir Polis (*Réflexions critiques* [à paraître] : 3.1.2).

47 Junge (1996 : 146-147).

48 À propos des substantifs féminins qui désignent une partie du corps et sont traités comme des masculins, voir Winand (1992 : § 211).

49 Sur la correction, voir LES 38a, 1, 10 b-c.

50 Sur la construction des propositions finales en démotique (*di.i ir.f sdm*), voir Johnson (1976 : 277-279).

et la construction acquiert un sens purement optatif : « que je fasse en sorte qu'il entende » devient « puisse-t-il entendre ». Parallèlement à ce qui se passe avec le jussif qui, en raison de son origine, ne peut être construit à la seconde personne, cette construction ne peut posséder de sujet à la première personne en copte.

### 2.3 À propos de la formation des futurs en égyptien

En néo-égyptien, le futur III commence à s'immiscer (surtout à partir de la XX<sup>e</sup> dynastie) dans le domaine du subjonctif à travers la variété d'effets de sens qu'il peut produire en contexte. Cette variété ne doit pas surprendre : il en va de même dans les stades ultérieurs de la langue. En démotique, ce paradigme est capable de véhiculer à la fois les valeurs du futur objectif, du jussif et du but pour ne citer qu'elles. En ce qui concerne les valeurs du futur III en copte, il faut garder à l'esprit que, comme en néo-égyptien, elles dépendent encore pour beaucoup du contexte dans lequel il apparaît<sup>52</sup>. Dès lors il convient de ne pas considérer le futur III comme une forme modale à proprement parler, mais comme une forme susceptible d'emplois modaux.

Cependant, il est manifeste que, à la fin du Nouvel Empire, les locuteurs égyptiens n'avaient plus de paradigme spécifique auquel ils pouvaient recourir pour exprimer un futur proche, voire immédiat. Cela explique la raison pour laquelle ils ont commencé à recourir à une construction formée sur un auxiliaire aspectuel (*nʿy*, « aller ») exprimant le mellique pour rendre le futur proche : *twi (m) nʿy r/m sdm*. Cette construction, le futur I, n'apparaît que tardivement et de manière peu prononcée<sup>53</sup> :

**Ex. 42**     *LRL 35, 15 : twk rh.tw pʒy mšc nty twi m nʿy r ir.f*  
 « tu es au courant de ce déplacement que je vais faire »

On notera qu'il existe deux grandes tendances typologiques pour la formation de nouveaux futurs périphrastiques<sup>54</sup> :

- **les périphrases à origine directionnelle** : il s'agit essentiellement de constructions formées à partir d'un verbe de mouvement suivi de l'infinitif (cf. « aller faire » ; « *to be going to* »). Dans ces périphrases, le verbe conserve une grande partie de son sémantisme, mais le déplacement d'un point X à un point Y dans l'espace est transféré métaphoriquement dans le temps à partir du moment d'énonciation (ou de référence) ;
- **les périphrases à origine modale** : elles sont formées à partir de l'affaiblissement du sens d'un verbe modal. Le plus souvent, le verbe devenu auxiliaire du futur était originellement un lexème exprimant la volonté<sup>55</sup>, mais l'expression de l'obligation peut également mener au

51 Voir sur ce point Loprieno (1995 : 96).

52 Cf. Layton (2000 : 264) : « *the meaning of the main clause epe- are greatly affected by the types of discourse in which it occurs and the authority status of the speaker, in context. These includes : authoritative promises, and predictions (I will or will not, You shall not, They shall) ; commands, legislation, and oaths (You shall, They shall, I will) ; prohibitions (You shall not, They shall not) ; strong wishes (Let me, You must, May he) ; etc.* »

53 Sur cette construction, voir Černý & Groll (<sup>3</sup>1984 : 339-341); Winand (1992 : § 656 [avec la critique des hypothèses de l'évolution vers le copte ⲧⲛⲁϥⲟⲩⲏ]); Neveu (1996 : 78); Junge (1996 : 135-136).

54 Cf. Novakova (2001 : 59-63).

55 Dans les langues romanes, c'est notamment le cas du roumain qui s'est servi du latin « *uolo* », d'où « *cînta voi* », « je vais chanter ». En français, on notera les expressions dialectales formées avec le verbe « vouloir » (on dirait qu'il veut pleuvoir ; ça veut venir, ...).

futur<sup>56</sup>. Les auxiliaires de ce type les plus connus sont évidemment ceux de l'anglais (« *shall* » et « *will* »)<sup>57</sup>.

L'égyptien constitue une langue très intéressante pour illustrer la formation de nouveaux futurs à partir des périphrases de nature directionnelle. En effet, la construction du futur objectif de l'égyptien classique (qui aboutira au futur III du néo-égyptien) et celle du futur I présentent des caractéristiques similaires dans leur mode de formation : ancrage dans la sphère d'intérêt du locuteur et orientation directionnelle de la construction.

**1. Futur objectif de l'égyptien classique.** Pour cette forme, l'ancrage dans la sphère d'intérêt du locuteur se fait au moyen de l'auxiliaire d'énonciation *iw*, et l'orientation directionnelle par le recours à la préposition *r*. On signalera que, dans une expression du type A *r* X, cette préposition fonctionne comme un vecteur qui établit une relation entre A et X sans que le sens dans lequel celui-ci doit être parcouru soit spécifié par la préposition elle-même<sup>58</sup>. Le sens futur de la construction avec *r* provient donc d'un rapport iconique avec le flux de la langue qui lui confère une orientation par défaut à partir du moment d'énonciation<sup>59</sup> ; la préposition *r* était dès lors le candidat idéal en vue de la formation d'un futur modalement non marqué.

**2. Futur I.** Pour ce nouveau futur, l'ancrage dans la sphère d'intérêt du locuteur s'effectue par l'utilisation d'une construction au présent I, tandis que l'orientation directionnelle provient du recours à un verbe de mouvement, *n<sup>c</sup>y* « aller ».

Le fait que les deux constructions – dont nous avons la chance de cerner le processus de formation – possèdent une origine directionnelle, confirme que celles-ci viennent occuper un champ sémantique laissé vide à la suite d'un début de modalisation de la forme prospective *sdm.w.f* (en moyen égyptien) et du futur III (en néo-égyptien).

## 2.4 Conclusions

Le futur III, par ce qu'il implique intrinsèquement la sphère du non-actuel, peut donner jour à des effets de sens modaux en fonction du contexte énonciatif, mais il n'en reste pas moins un paradigme du futur. Les expressions linguistiques – et c'est particulièrement vrai lorsque l'on traite de sémantique verbale – ne se laissent jamais ranger dans des catégories discrètes : le futur III entretient évidemment des relations privilégiées avec la sphère de la modalité, mais pas plus que le subjonctif, en tant que forme qui implique nécessairement la présence d'un facteur modal pesant sur la réalisation du procès, n'en entretient avec la sphère du futur. De ce point de vue, la distribution syntaxique des deux paradigmes est très éclairante. Les conversions (après *nty* ou *wn*) sont restées l'apanage du futur III, tandis que seul le subjonctif

56 Considérons le futur simple français (durant la période gallo-romane, la forme analytique *facere habeo* remplace progressivement toutes les formes synthétiques du latin classique spécialisées dans l'expression de l'avenir) et le cas du sarde qui conserve l'auxiliaire latin *debeo* dans la construction de son futur, d'où « *depo kantare* ».

57 Cf. Rotgé (1993 : 163) : « un rapide examen étymologique de *shall* (vieil anglais *sculan*) et de *will* (*willan*) révèle qu'à l'origine ils servaient à exprimer respectivement le devoir et la volonté » ; ex. « *like or not I shall see him* », que je le veuille ou non, je dois le voir.

58 Le vecteur reliant A et X peut être parcouru dans les deux sens successivement (c'est le cas lorsque la particule est utilisée pour former le comparatif), de A vers X (sens de « jusqu'à », « vers », « contre ») ou de X vers A (songeons à son emploi après le verbe *iwd*). Cf. *Wb.*, I, p. 58-59. Voir également l'expression *r iwd A r X* « entre A et X », cf. le copte *ⲟⲩⲧⲉ-ⲟⲩⲧⲱ*. On rappellera en ce sens les différentes significations de *r* avec les verbes de mouvement.

59 C'est précisément de rôle de l'auxiliaire *iw* que de servir de point d'ancrage dans le *hic et nunc* du locuteur.

fut utilisé en position dépendante<sup>60</sup>. Or, si les deux formes en étaient venues à suivre des destins parallèles, cela aurait immanquablement dû se refléter au niveau syntaxique. On ajoutera que, lorsque nous possédons plusieurs versions d'un même texte, on ne constate pas de commutation phraséologique entre les deux formes.

Nous espérons avoir montré que la linguistique égyptienne gagnerait à se doter d'un appareil méthodologique fondé sur une taxinomie sémantique capable de rendre compte de l'ensemble des signifiés modaux. Il semblerait en effet curieux que l'égyptien ait été privé des moyens spécifiques et organisés que possède – à un degré plus ou moins élevé – l'ensemble des langues du monde pour exprimer la modalité.

---

60 Voir Polis (*Remarques sur le subjonctif en néo-égyptien* [à paraître]).



## Bibliographie

- Allam, Schafik. 1973. *Hieratische Ostraka und Papyri aus der Ramessidenzeit*, 1, Tübingen.
- Benveniste, Émile. 1966. *Problèmes de linguistique générale*, Paris.
- Caminos, Ricardo A. 1953. *Late Egyptian Miscellanies*, Oxford.
- Cassonnet, Patricia. 2000. *Études de néo-égyptien. Les temps seconds i.sdm.f et i.iri.f sdm, entre syntaxe et sémantique*, Paris.
- Černý, Jaroslav, Sarah I. Groll & Christopher Eyre. 1984. *A Late Egyptian Grammar*, 3<sup>e</sup> éd., Rome.
- Depuydt, Leo. 1991. Late Egyptian *inn*, “if”, and the Conditional Clause in Egyptian, in: *Journal of Egyptian Archaeology* 77, 69-78.
- Fleischman, Suzanne. 1983. *The Future in Thought and Language. Diachronic Evidence From Romance*, Cambridge.
- Frandsen, Paul John. 1974. *An Outline of the Late Egyptian Verbal System*, Copenhagen.
- Greig, Gary. 1981-1982. The Language of the Hieratic Ostrakon, O. Nash 1, from the Nineteenth Dynasty: A Grammatical Analysis and Translation, in: Sarah I. Groll (ed.), *Papers for Discussion 1*, Jerusalem, 5-52.
- Johnson, Janet H. 1976. *The Demotic Verbal System*, SAOC 38, Chicago.
- . 1996. The Legal Status of Women in Ancient Egypt, in: Anne K. Capel & Glenn E Markoe (eds.), *Mistress of the House, Mistress of Heaven. Women in Ancient Egypt*, New York, 175-186.
- Junge, Friedrich. 1996. *Neuägyptisch. Einführung in die Grammatik*, Wiesbaden.
- Kruchten, Jean-Marie. 1994. *ir wnn sdm.f (sdm.n.f) et ir sdm.f (sdm.n.f)* : une approche structuraliste, in: *Journal of Egyptian Archaeology* 80, 97-108.
- . 1998. Quelques progress significatifs dans la connaissance des néo-égyptien, in: *Chronique d'Égypte* 73, 261-270.
- . 1997. About *iw* and *wnn* in Late Egyptian, in: *Zeitschrift für ägyptische Sprache und Altertumskunde* 124, 57-70.
- . 2005. Une particularité du néo-égyptien ancien : l'emploi de la forme verbale *iw.f hr sdm* derrière la particule interrogative *in* ou dans l'apodose d'un système corrélatif (approche diachronique d'un problème de macro syntaxe), in: *Lingua Aegyptia* 13, 49-75.
- Layton, Bentley. 2000. *A Coptic Grammar with Chrestomathy and Glossary. Sahidic Dialect*, Wiesbaden.
- Loprieno, Antonio. 1995. *Ancient Egyptian. A Linguistic Introduction*, Cambridge.
- Malaise, Michel & Jean Winand. 1999. *Grammaire raisonnée de l'égyptien classique*, Aegyptiaca Leodiensia 6, Liège.
- Neveu, François. 1996. *La langue des Ramsès. Grammaire du néo-égyptien*, Paris.
- Novakova, Iva. 2001. *Sémantique du futur. Étude comparée français-bulgare*, Paris.
- Polis, Stéphane. 2005. Les formes « contingentes » en égyptien ancien : une catégorisation en question, in: Christian Cannuyer (éd.), *La langue dans tous ses états*, Acta Orientalia Belgica 18, Bruxelles, 301-322.
- . Remarques sur le subjonctif en néo-égyptien, à paraître.
- . Réflexions critiques sur l'étude de la modalité en égyptien ancien. Le cas du néo-égyptien, à paraître.
- Polotsky, Hans J. 1950. Modes grecs en copte, in: *Coptic Studies in Honor of W.E. Crum*, Boston, 73-90.
- Roquet, Gérard. 1978. Formes verbales à distribution équivalente. Modalité déprécative de la forme  $j(w)=f r sdm$ ,  $\epsilon=\text{q} \epsilon/\lambda \text{CWTM}$ , in: *Bulletin de l'Institut Français d'Archéologie Orientale* 78, 497-523.
- Rotgé, Wilfrid. 1993. Quel avenir pour le futur ?, in: Jean-Rémi Lapaire & Wilfrid Rotgé (éd.), *Séminaire pratique de linguistique anglaise*, Toulouse, 155-171.
- Satzinger, Helmut. 1976. *Neuägyptische Studien. Die Partikel ir. Das Tempussystem*, Vienne.
- . 2003. Verbal Modality in Egyptian and Elsewhere, in: Nicolas Grimal, Amr Kamel & Cynthia May-Sheikholeslami (éd.), *Hommages Fayza Haykal*, Le Caire, 245-252.
- Sweeney, Deborah. 2001. *Correspondence and Dialogue. Pragmatic Factors in Late Ramesside Letter-Writing*, Ägypten und Altes Testament, 49, Wiesbaden.
- Théodoridès, Aristide. 1995. Les ouvriers-« magistrats » en Égypte, in: Jean-Marie Kruchten (éd.), *Vivre de Maât. Travaux sur le droit égyptien ancien* 1, Bruxelles, 133-220.
- Uljas, Sami. 2003. On Interclausal Relations in Middle Egyptian Object Complementation, in: Susanne Bickel & Antonio Loprieno (éd.), *Basel Egyptology Prize*, 1, Bâle, 387-403.
- Vernus, Pascal. 1990a. Entre néo-égyptien et démotique : la langue utilisée dans la traduction du rituel de repousser l'agressif (Étude sur la diglossie, 1), in: *Revue d'Égyptologie* 41, 153-208.
- . 1990b. *Future at Issue. Tense, Mood and Aspect in Middle Egyptian: Studies in Syntax and Semantics*, Yale Egyptological Studies 4, New Haven.
- Winand, Jean. 1992. *Études de néo-égyptien, 1. La morphologie verbale*, Aegyptiaca Leodiensia 1, Liège.
- . 1996. Les constructions analogiques du futur III en néo-égyptien, in: *Revue d'Égyptologie* 47, 117-145.

- . 2001. À la croisée du temps, de l'aspect et du mode. Le conjonctif en néo-égyptien, in: *Lingua Aegyptia* 9, 293-329.
- . 2006. *Temps et aspect en égyptien. Une approche sémantique*, Probleme der Ägyptologie 25, Leyde.